

Communiqué du département de sociologie :

Le département de sociologie, réuni le 4 novembre 2010, rappelle son opposition à la modulation des services des enseignants-chercheurs.

Le référentiel des tâches des enseignants-chercheurs voté par le CA de l'université de Poitiers en juin dernier et les fiches individuelles d'activités professionnelles que les enseignants-chercheurs devraient remplir d'ici fin novembre apparaissent comme la mise en place concrète du dispositif de modulation des services.

Aussi, le département de sociologie :

1/ demande au conseil d'UFR de rappeler par une motion l'opposition des enseignants-chercheurs à la modulation des services qui porte atteinte à leur statut et à leur autonomie, et qui pose la méfiance et la suspicion comme principes premiers de gestion des ressources humaines à l'université.

2/ invite les autres départements et le conseil d'UFR à prendre position sur l'opportunité de remplir les fiches individuelles d'activités professionnelles, qui, objectivement, sont le premier pas vers la modulation des services.

3/ décide, dans l'immédiat, de ne pas remplir les fiches individuelles d'activités professionnelles.

Poitiers

Le 4 novembre 2010.